

## La facturation électronique en Tunisie : ce qu'il faut savoir et faire (Loi de finances 2026)

L'article 53 de la loi de finances pour l'année 2026 a étendu l'obligation d'établir des factures électroniques aux opérations de prestations de services (350.000 contribuables au moins).

La société Tunisia Trade Net (TTN) est le seul chargé de la gestion du réseau de facturation électronique (Site web : [www.tradenet.com.tn](http://www.tradenet.com.tn)).

Afin de se conformer aux nouvelles exigences fiscales en matière de facturation, le présent article expose l'essentiel des démarches à suivre par les contribuables qui réalisent des opérations de prestations de services.

### Ce qu'il faut faire : Dépôt du dossier auprès de TTN

#### 1) Obtenir un Certificat de signature électronique (CSE) :

Le CSE est obligatoire pour se conformer à la facturation électronique via le système El Fatoora.

Comment obtenir un CSE pour la facturation électronique ?

Pour obtenir un Certificat de Signature Électronique (CSE) en Tunisie, le contribuable doit s'adresser à l'Agence Nationale de Certification Électronique (ANCE).

Si vous possédez déjà un CSE, son numéro de série devra être renseigné dans la Fiche de renseignement lors du dépôt de dossier auprès de TTN.

2) Remplir et signer la « Fiche de renseignement » en pièce jointe, et lui annexer les documents demandés (*citées au bas du formulaire*).

3) Remplir et signer (en 2 originaux) du « Contrat d'abonnement au service El Fatoora de Tunisie Tradenet ».

4) Déposer le jeu complet des documents susvisés au Bureau d'ordre centrale de TTN (*Rue du Lac d'Annecy, Immeuble STRAMICA 1053 Les Berges du lac*).

*Voir aussi page 4 du « Guide d'Adhésion au Service de Facturation Électronique via la plateforme #elfatoora » (p.j.).*

### Quelles sont les étapes à suivre pour se conformer à la facturation électronique ?

#### ✓ **Étape 1 : Dépôt du dossier complet**

Le contribuable procède au dépôt du dossier complet auprès de TTN.

#### ✓ **Étape 2 : Validation du dossier par TTN**

TTN informe le contribuable de la validation du dossier ou lui demande, le cas échéant, un complément de documents.

#### ✓ **Étape 3 : Phase de test**

Une phase de test est réalisée afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif.

✓ **Étape 4 : Mise en production**

TTN procède à la mise en production, en coordination avec le contribuable.

✓ **Étape 5 : Déclaration fiscale finale**

Après achèvement des quatre étapes précédentes, la mission de TTN est accomplie.

Le contribuable dépose alors la Déclaration fiscale finale auprès du Bureau de contrôle des impôts compétent (*modèle en p.j.*).

## LES ÉTAPES À SUIVRE POUR ADHÉRER AU SERVICE DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE VIA LA PLATEFORME #ELFATOORA

5 étapes essentielles pour adhérer au service



**DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET**

- Obtenir un Certificat de signature électronique (CSE) auprès de l'ANCE.
- Remplir et signer la Fiche de renseignement avec les documents annexes.
- Remplir et signer 2 exemplaires du Contrat d'abonnement au service El Fatoora.
- Déposer tous les documents au Bureau d'ordre central de TTN



**VALIDATION TTN**

- TTN informera le contribuable de la validation du dossier, ou lui demandera un complément de documents



**PHASE DE TEST D'INTÉGRATION**

- Intégration de la plateforme elfatoora avec le système d'information de l'entreprise



**MISE EN PRODUCTION DU SERVICE DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE**

- Après validation des tests : TTN transmet les paramètres d'accès



**DÉCLARATION D'ADHÉSION À LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE AUPRÈS DE LA DGI**

- Cette déclaration doit être accompagnée de l'attestation d'adhésion délivrée par TTN.

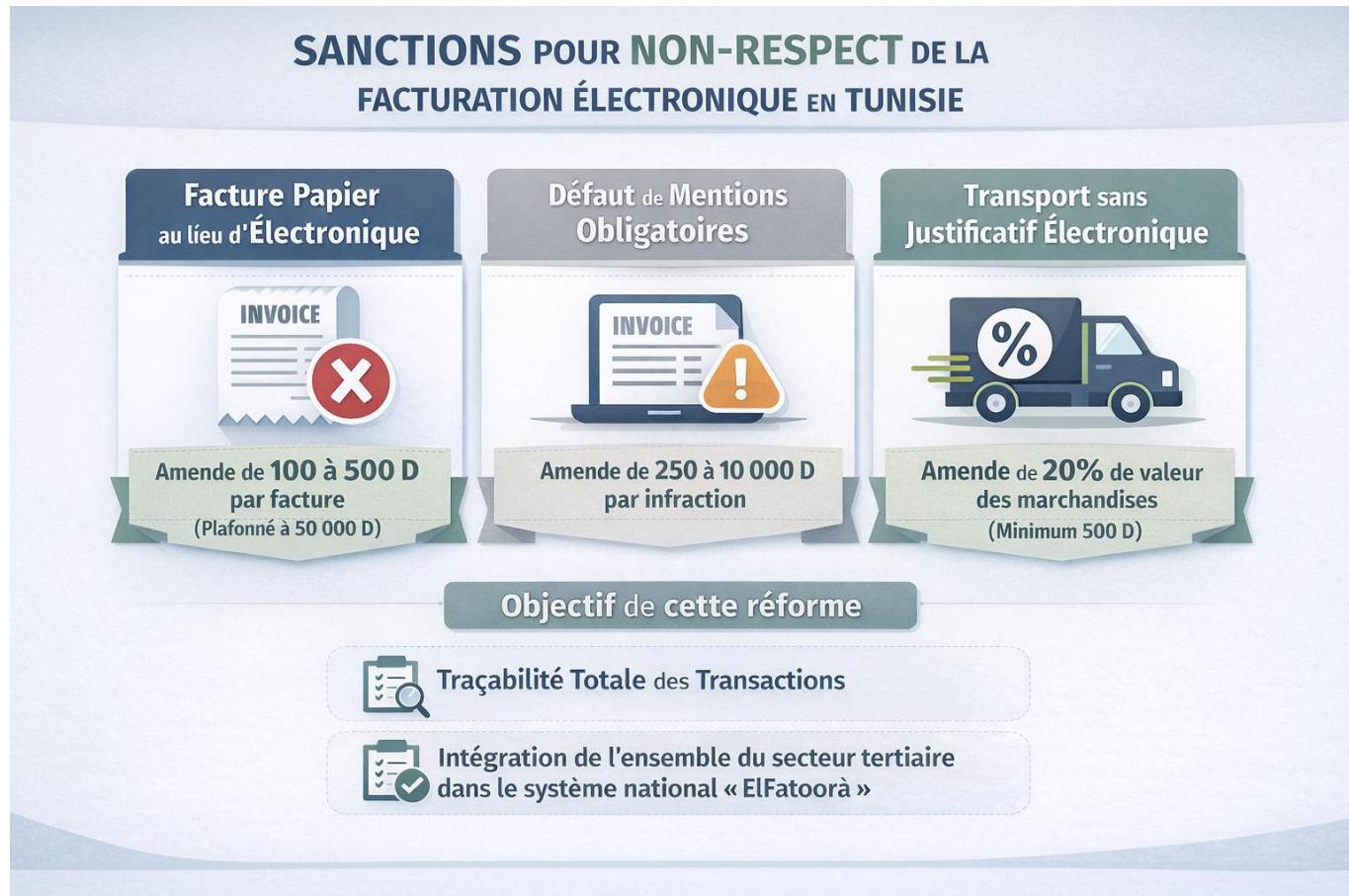


### Les tarifs et l'accompagnement de TTN

- Les tarifs sont disponibles dans le document officiel fourni par TTN. Voir document officiel en pièce jointe.
- L'équipe elfatoora accompagne les contribuables tout au long de la phase d'implémentation et des tests d'intégration. (*Source : Page 3 du Guide de TTN*).

## Quelles sont les sanctions en cas de non-respect de la facturation électronique ?

Le non-respect de cette obligation expose le contribuable à des amendes importantes détaillées dans le schéma ci-après :



## Accompagnement CKT AUDIT : réussir votre transition vers la facturation électronique

CKT AUDIT pourra vous accompagner et mettre à votre disposition un cadre qualifié qui sera chargé de l'instruction de votre dossier administratif auprès de TTN ainsi que de la réussite du projet de transition à la Facturation électronique, y compris l'intégration du process avec votre système d'information actuel.

### Liens utiles :

<https://www.tradenet.com.tn/>  
<https://www.tuntrust.tn/>  
<https://www.finances.gov.tn/fr>  
<https://cktaudit.com/>